



## ARRÊTÉ DU MAIRE N°2024\_08

### Réglementant la circulation le 30 juin 2024 à l'occasion de la 22<sup>ème</sup> édition du triathlon des Portes de Gascogne organisé par l'association COTPODEGA

Le Maire,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,  
*Vu* le Code de la Route notamment les articles R411-30 et R411-31 modifiés et le Code de la Voirie Routière,  
*Vu* le Code de la Sécurité intérieure et notamment l'article L551-1,  
*Vu* la demande de l'association COTPODEGA,

Considérant que l'organisation de ce triathlon peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur les parcours des épreuves, afin de prévenir ces risques sur les routes de la Paguères (D58), du Soulan, de l'Autan, du Cédât (D42) et chemin du Couchet.

### ARRÊTÉ

**Article 1 :** Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des épreuves cyclistes du triathlon des Portes de Gascogne, de réglementer la circulation de 07h45 à 13h comme suit :

- **exemple pour le déploiement d'une déviation**

- Le 30 juin 2024, au carrefour de la route du Soulan et de la route de l'Autan à destination du chemin du Couchet

- **exemple pour la priorité de circulation donnée à la course sur un carrefour**

Le 30 juin 2024, la priorité de circulation sera donnée aux cyclistes, aux véhicules et aux motards encadrant la course sur les routes de la Paguères (D58), du Soulan, de l'Autan, du Cédât (D42) et chemin du Couchet.

- La circulation s'effectuera avec l'autorisation de signaleurs positionnés à ces carrefours

**Article 2 :** La signalisation correspondante sera mise en place dans la commune par l'association COTPODEGA.

**Article 3 :** La commune affichera le présent arrêté dans la commune de Sainte-Livrade conformément à la réglementation en vigueur

**Article 4 :**

- Madame le Maire de la commune de Sainte-Livrade
- Monsieur Le Président de l'association COTPODEGA,
- Monsieur Le Commandant du groupement de Gendarmerie de Léguevin,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Copie sera adressée à : Monsieur le Président de la Communauté de Commune de Plaisance du Touch, à Monsieur Le Chef de corps des Sapeurs-pompiers de Colomiers ou Monsieur le Chef du centre de secours de colomiers,

Fait à Sainte-Livrade le 10 Avril 2024

Maire de Sainte-Livrade,  
Marie BARRERE





Saint Lys, le 02 avril 2024

A

Comité d'Organisation Triathlon  
Des Portes de Gascogne

communes suivantes :

Mesdames et Messieurs les maires des

L'Isle Jourdain, Ségoufielle, Sainte Livrade,  
Bellegarde Sainte Marie, Caubiac, Garac,  
Vignaux, Le Grès, Thil, Le Castera.

Objet : demande d'autorisation de passages des cyclistes lors de l'événement de triathlon des portes de Gascogne le 30 juin 2024.

Mesdames les maires, Messieurs les maires,

Le dimanche 30 juin 2024 se déroulera la 22<sup>ème</sup> édition du Triathlon des Portes de Gascogne à l'ISLE JOURDAIN. La date de ce triathlon ayant été validée par la Ligue Occitanie FFTRI, celle-ci a renouvelé sa confiance avec l'attribution des labels (mixité, développement durable), et une deuxième édition du triathlon paralympique sur le format S (label accessible).

**Programme de la journée du dimanche 30 juin 2024 :**

- Dès 8 heures, départ du format M,
- À 11h10, départ du format S (open et paralympique)
- A 15h15, départ du format XS Relais mixte par équipe. Fin prévue vers 17h10

Un plan du circuit vélos est joint à ce courrier.

Dans le but de protéger toutes les personnes empruntant les routes de ce circuit, un dispositif de sécurité sera installé au niveau des principales intersections des communes ou territoires communaux traversés, avec mise en place de panneaux et des déviations nécessaires et enfin la présence de commissaires de courses.

Afin de nous permettre de respecter les délais, en vue de l'établissement et l'envoi du dossier complet aux préfectures du Gers et de la Haute-Garonne, nous souhaitons obtenir votre autorisation **dès la fin Avril 2024, sur papier en-tête avec le sceau de la mairie**. En parallèle un courrier est adressé à Monsieur le maire de l'Isle Jourdain afin de demander l'autorisation d'utiliser la base de loisirs dès le 29 juin après-midi et le 30 juin compris. Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'informations que vous souhaiteriez obtenir.

Dernière précision, les autorisations demandées pour 2024, sont exactement les mêmes que celles de l'édition de 2023.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames les maires, Messieurs les maires, l'expression de nos sincères salutations.

Eric Boubert, président du COTPODEGA